Bureau de l’OIM Bénin

Numéro de référence de l’appel à manifestation d’intérêt de l’OIM : AMI001/BJ10/OIM/24

**Mandat**

|  |
| --- |
| **Introduction** |
| Fondée en 1951, **l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration** et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux. L'OIM travaille pour aider à assurer la gestion humaine et ordonnée des migrations et à fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur.  En tant que principale agence des Nations Unies dans le domaine des migrations, l’OIM s’engage à sauver des vies et à aider les populations à se mettre à l'abri du danger. Nous nous efforçons d'atténuer les facteurs négatifs qui forcent les gens à quitter leur domicile, nous aidons à renforcer la résilience et nous nous concentrons sur la réduction des risques de catastrophe afin que les mouvements et les migrations puissent être un choix. |
| **Contexte** |
| Dans le sens de cette mission, l’OIM a mis en œuvre de 2020 à 2022, avec le soutien financier du Fonds de consolidation de la paix, la première phase du « Programme d’appui à la prévention des conflits et de l’extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo ». L’objectif de ce programme est d’améliorer la résilience des populations des localités frontalières face aux conflits communautaires et à l’extrémisme violent.  En effet, au Burkina-Faso, au Bénin et au Togo, la faiblesse de la présence de l’État et la porosité des frontières sont des défis importants dans un contexte d’insécurité grandissante et de montée du radicalisme et de l’extrémisme violent, ainsi que la recrudescence de conflits communautaires. Dans ces trois pays, qui partagent des frontières communes aux caractéristiques socioculturelles et économiques très proches, les espaces frontaliers sont éprouvés par de dures réalités socioéconomiques et climatiques avec un sentiment d’abandon fortement ancré dans la conscience collective.  Malgré les acquis du programme “Prévention de l’Extrémisme Violent”, le contexte qui a caractérisé la première phase s’est aggravé et nécessite l’actualisation, d’une approche intégrée et coordonnée car les mêmes fragilités persistent (faible présence de l’État, dégradation de la situation sécuritaire, recrudescence des conflits communautaires, absence d’opportunités pour les femmes et les jeunes, effets du changement climatique).  Afin d’apporter son appui aux efforts des trois États, et en collaboration avec les partenaires nationaux, les équipes Pays des Nations Unies des trois pays souhaitent conjuguer les efforts afin de limiter l’expansion de ce phénomène. Il est par conséquent nécessaire de poursuivre cette initiative en mettant à profit les leçons apprises et les enseignements tirés lors de la mise en œuvre de la première phase, en vue de donner aux principaux acteurs les instruments nécessaires capables d’améliorer leur résilience face aux chocs induits par la situation d’insécurité.  C’est dans cette optique qu’il a été développé la phase 2 du Programme d’appui à la prévention des conflits et de l’extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo.  L’objectif global de cette deuxième phase du programme conjoint est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à l’amélioration de la résilience des populations des zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo face aux conflits communautaires et à la propagation du radicalisme et de l’extrémisme violent.  Entièrement financé par le fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Programme d’appui à la prévention des conflits et de l’extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo Phase 2 a prévu entre autres activités ce qui suit :  **Activité 2.1.4: Appuyer les jeunes bénéficiaires d’AGR de la première phase en activité (renforcement de leur fond de roulement et formation)**  L’OIM se propose de confier la mise en œuvre de cette activité à une Organisation Non Gouvernementale. |
| **Objectif** |
| L’activité vise principalement à renforcer l’autonomisation économique des femmes et des jeunes à travers le renforcement des AGR et améliorer ainsi leur résilience face aux conflits communautaires et l’extrémisme violent. |
| **Interventions proposées** |
| * Promouvoir et appuyer le rassemblement en groupements des femmes et des jeunes ; * Fournir des équipements de travail aux jeunes et femmes pour le démarrage ou le renforcement de leurs activités économiques ; * Mettre à la disposition des jeunes et des femmes des fonds de roulement pour le démarrage ou le renforcement de leurs activités économiques ; * Organiser le coaching (encadrement technique et orientation) des jeunes et des femmes ; * Faire le suivi et l’évaluation des activités des AGR (individuelles et collectives) en coordination avec les services déconcentrés compétents. |
| **Effets directs généraux** |
| Les jeunes (filles et garçons) et les femmes ont des capacités renforcées pour développer des activités génératrices de revenus et pour améliorer leur employabilité. |
| **Résultats escomptés** |
| * Le rassemblement en groupements des femmes et des jeunes est promu et accompagné ; * Des équipements de travail sont fournis à 100 jeunes et femmes pour le démarrage ou le renforcement de leurs activités économiques ; * Des fonds de roulement pour le démarrage ou le renforcement de leurs activités économiques sont mis à la disposition des jeunes et des femmes ; * Un coaching (encadrement technique et orientation) des jeunes et des femmes est organisé ; * Le suivi et l’évaluation des activités des AGR (individuelles et collectives) est réalisé en coordination avec les services déconcentrés compétents. |
| **Impact** |
| Les populations les plus vulnérables sont résilientes et contribuent à la consolidation de la paix. |
| **Partenariats et collaboration** |
| Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)  Agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers (ABéGIEF)  Secrétariat permanent de la Commission nationale de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme (SP/CNL-CREVT) |
| **Calendrier proposé** |
| **Date de début de la mise en œuvre :** 1 juin 2024  **Date de fin de mise en œuvre : 31 Aout 2024** (AGR) – **28 février 2025** (suivi-évaluation, orientation, coaching) |
| **Qualifications et expérience** |
| * Organisation non gouvernementale nationale enregistrée en vertu des lois nationales applicables pendant une période d’au moins 3 ans avant la date de la manifestation. * Au moins 3 ans d’expérience dans la mise en œuvre d’initiatives sur la Prévention de l’Extrémisme Violent ; la consolidation de la paix ; l’inclusion sociale y compris avec les individus/groupes/ communauté vulnérables et marginalisées, les femmes et les jeunes en milieu rural, les femmes et les filles vivant avec handicap ; les Activités Génératrices de Revenus et l’autonomisation des femmes et des jeunes ; * Au moins 3 ans d’expérience de travail dans les communautés frontalières de l’Atacora ; * Expertise et expérience en matière d’élaboration et d’exécution de programmes de développement d’Activités Génératrices de Revenus et de renforcement des capacités à l’intention des jeunes et des femmes ; * Expertise et expérience techniques pertinentes en matière de collaboration avec un éventail de parties prenantes aux niveaux national et local aux fins de l’adoption d’une approche intersectorielle tenant compte les jeunes et les femmes ; * Expérience de l’application des principes relatifs aux droits, tels que l’inclusion, l’égalité, la responsabilité, la participation et l’universalité ; * Expérience en matière de partenariat avec des institutions clés œuvrant dans le domaine de la participation et de l’épanouissement des jeunes et des femmes ; * Expérience, présence et relations avec la communauté aux niveaux national et local ; capacités de gestion ; viabilité de l’intervention. |
| **Soumission de la proposition de projet** |
| **Villa Porte N°115, Rue N°12.006, zone CEN-SAD Patte d’Oie,12ème arrondissement / 01 BP 172 Cotonou 01** |
| **Adresse et date limite de soumission du projet** |
| 24 avril 2024 |